

Dépêche de Gaston Palewski à Antoine Pinay (Paris, 7 juillet 1955)

Légende: Le 7 juillet 1955, Gaston Palewski, ministre français délégué à la présidence du Conseil en charge des problèmes de l'énergie nucléaire, adresse à Antoine Pinay, ministre français des Affaires étrangères, une note dans laquelle il définit les tâches de l'agence européenne de l'énergie atomique qu'il appelle de ses vœux.

Source: Ministère des Affaires étrangères ; Commission de Publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume II: 1955, 1er juillet-31décembre. Paris: Imprimerie nationale, 1988. 1027 p. p. 33-34.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/depeche_de_gaston_palewski_a_antoine_pinay_paris_7_juillet_1955-fr-026ae304-e47c-46bb-8ffd-fb2300342e2f.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Dépêche de Gaston Palewski à Antoine Pinay (Paris, 7 juillet 1955)

Le Comité restreint qui a eu lieu hier n'a pas permis d'aboutir à des conclusions précises en ce qui concerne la position du gouvernement à l'égard des problèmes qui vont être discutés à la conférence de Bruxelles.

Je crois utile, dans ces conditions, de vous faire connaître mon point de vue en ce qui concerne l'énergie atomique.

1. La création d'une Agence européenne pour l'énergie atomique me paraît très souhaitable et j'espère vivement que notre délégation pourra, le moment venu, formuler des suggestions concrètes en ce sens. Les règles de fonctionnement de cette agence devraient être assez souples pour permettre la participation de tous les pays européens qui ont déjà entrepris un effort important dans le domaine atomique ou qui ont l'intention de le faire au cours des années qui viennent.

2. L'Agence devrait, à mon avis, étendre ses activités à trois domaines :

a. Tout d'abord, elle devrait promouvoir les échanges d'informations et la coopération des recherches, au besoin par le financement en commun de certains laboratoires ou de réacteurs d'études ;

b. L'Agence aurait, d'autre part, à favoriser la création de certaines installations industrielles communes permettant la fabrication, dans les conditions les plus économiques possibles, de certains produits dont l'élaboration exige des investissements importants. Tel pourrait être le cas pour la séparation isotopique de l'uranium et pour la production de l'eau lourde. Au sein de l'Agence, ces réalisations pourraient, par le jeu d'accords bi ou multilatéraux, intéresser un nombre plus restreint d'états membres.

c. Enfin, l'Agence devrait pourvoir à l'approvisionnement suffisant, et au prix le plus bas possible, des différents pays membres en minerai d'uranium, ce qui implique le libre accès aux gisements des territoires d'outre-mer et notamment du Congo belge. En ce qui concerne plus spécialement ce dernier point, je n'ignore pas que vous avez marqué notre position à M. Spaak et j'espère qu'un assouplissement du récent accord conclu entre la Belgique et les Etats-Unis permettra d'améliorer la situation.

Bien évidemment, ces différents points que je viens de mentionner méritent des études approfondies qui nous permettront, le moment venu, de présenter des propositions détaillées. J'ai voulu cependant, dès maintenant, vous faire connaître dans quelle direction il convenait, à mon avis, de s'engager afin que notre délégation à la conférence de Bruxelles puisse avoir une orientation d'ensemble sur ce problème. C'est sur la base de ces directives que j'ai invité les dirigeants de notre Commissariat à l'énergie atomique à aborder la conversation de Bruxelles. Je leur ai en même temps marqué mon souci de sauvegarder les programmes nationaux à l'exception des réalisations communes que j'ai mentionnées ci-dessus. J'insiste sur ce point qui me paraît d'une importance essentielle pour la sauvegarde de notre indépendance en matière atomique, ce qui exclut, à mon avis, que l'organisme envisagé puisse, dans l'immédiat ou à terme, par une concentration des ressources financières jusque là consacrées par les états membres à leur programme atomique, tendre à priver le gouvernement français des moyens nécessaires au développement, sur un plan national, de l'effort déjà entrepris.